

UJAMAA CPF-203A MICRO-CREDIT POUR LA CREATION ET LE DEVELOPPEMENT D'ENTREPRISES



☎ 0596 757 004 / 0696 539 200

✉ byen-bonjou@ujamaaconseil.com

🌐 www.ujamaaconseil.com

Créée en 1989, l'association pour le droit à l'initiative économique (ADIE) permet à des personnes n'ayant pas accès au système bancaire classique de créer leur propre activité, grâce au microfinancement. L'ADIE soutient le porteur de projet dans la préparation de son projet, l'informe sur les aides existantes et les démarches à effectuer.

OBJECTIF

Permettre aux personnes n'ayant pas accès au crédit bancaire de créer leur propre emploi ou de développer une activité existante.

PUBLIC ÉLIGIBLE

- Tout type d'activité
- Toute forme juridique d'entreprise

MODALITÉS

- Le montant du micro-crédit peut atteindre 15 000 €
- Taux d'intérêt de 8.47 %
- Remboursable sur 5 à 48 mois.

CARACTERISTIQUES

- L'ADIE peut intervenir en complément sous la forme d'un prêt d'honneur à taux 0%, dans la limite de 3000€

INGENIERIE UJAMAA

Créer et gérer une entreprise suppose des connaissances spécifiques (fiscales, sociales, commerciales, etc.) indispensables au succès pérenne du projet de création. Aussi, UJAMAA CONSEIL propose-t-il un stage de 105 heures pour la création d'entreprise par les porteurs de projet sollicitant un micro-crédit professionnel. Stage finançable par le CPF ou l'AIF.



Votre succès est notre métier